

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.25.2023

Finances – Adoption du budget annexe 2023 du lotissement du Méchou – Tranche 2

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

1/ Qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2 - qui a fait l'objet d'un examen préalable de la commission des finances réunie le 6 mars 2023 ;

2/ Que le projet de budget annexe 2023 du lotissement du Méchou – Tranche 2 est arrêté à la somme de 473 042.28 € en section de fonctionnement et à la somme de 531 206.34 € en section d'investissement ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 30 janvier 2023,
Vu le projet de budget annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2 -,
Vu l'avis de la réunion budgétaire réunie le 6 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le budget annexe 2023 du lotissement du Méchou – Tranche 2 équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	473 042.28 €	473 042.28 €
Investissement	531 206.34 €	531 206.34 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le : 23.03.2023